



Informations communales

Publication selon l'art. 45 de l'Ordonnance sur les communes

Modification du règlement sur le statut du personnel et les traitements

L'assemblée municipale du 22 juin 2026 a approuvé la modification de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel et les traitements. La modification entre en vigueur rétroactivement le 1^{er} mai 2026. La modification du règlement peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Modification du règlement sur les déchets

L'assemblée municipale du 22 juin 2026 a approuvé la modification de l'art. 30 du règlement sur les déchets. La modification entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2026. La modification du règlement peut être consultée durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Fuet, le 26 août 2026

Conseil municipal